

JN 19 2007 09:36

246

P NP

DM40.1

Projet d'établissement d'un lieu
d'enfouissement technique à Danford Lake

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

Environmental Management Committee EMC

Public Meeting at Bethany Hall
April 9 2006 1:00 – 2:30

Education **M**inimizes **C**ontroversy

Education **M**irrors **C**onfidence

Everybody **M**akes a **C**ommunity

Annexe 1

Environmental Management Committee– EMC

Public Meeting at Bethany Hall

April 9 2006 1:00 – 2:30

Everybody Makes a Community

Items	Presenter	Time	Outcome
Welcome and Intro	Tracey F.	1:00-1:10	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Make sure you are in the right meeting! ❖ Meet the Team ❖ Ground Rules
Purpose and desired outcome.	Pierre L Lafleur EMC President	1:10-1:20	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Understand why the team was established ❖ Understand mandate of EMC team ❖ Understand roles and responsibilities of Team
ISO Mandate	Pierre L Lafleur	1:20 - 1:35	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Be aware of ISO mandate being pursued by the Municipality of Allevyn Cawood in conjunction with EMC
Watchdog Mandate	Pierre L Lafleur	1:35- 1:50	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Increase public awareness regarding Watchdog (If the need should arise to create Watchdog)
Guest Speaker Agent from : Public Health , Outaouais	TBD	1:50 - 2:15	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Presentation for Health representative ❖ Question and Answer period as related to Health
Close Meeting		2:30	

Information hand outs will be available at the Meeting

PUBLIC NOTICE

**MUNICIPALITY OF
ALLEYN AND CAWOOD**

It is with great pleasure and enthusiasm that I invite all residents, permanent and seasonal, interested in participating as members in the municipality's "Environmental Management Committee" to provide their names and telephone numbers to Kim Carrier-Villeneuve or Richard Courchaine at the municipal office or by telephone at (819) 467-2941 so we may contact you for the first meeting.

The purpose of this committee is twofold;

1. Consistent with the municipality's desire to excel in its respect for the environment (see attached resolution no. 137-12-04 dated December 6th, 2004), we now wish to proceed to the next step, ISO 14000 series certification.

ISO (International Organization for Standardization) is a network of national standards institutes from 148 countries working in partnership with international organizations, governments, industry, business and consumer representatives.

ISO 14001 applies to the processes that influence an organization's environmental performance, it states generic requirements for environmental management systems (EMS) implemented by any organisation, in any sector of activity.

Although the ISO 14001 EMS standard has primarily remained in the hands of larger national and multinational companies, certification has been growing rapidly, partly due to recently introduced approaches to overcome the barriers encountered by small or medium sized organizations.

Government authorities have, in the past, taken various steps to encourage organizations to certify themselves rather than pursue certification of their own organizations. However, with rising global environmental awareness, local governments and businesses of all sizes have begun to implement ISO 14001-based environmental management systems.

Worldwide, there are relatively few municipalities that have ISO 14000 family certification, we wish to be one of them.

We believe that these efforts will allow Allevyn and Cawood to stand out above the rest when it comes to environmental consciousness and for taking the actions consistent with this consciousness.

At no expense, LDC management and environmental services have agreed to collaborate and take a leading role to work with the municipality's Environmental Management Committee (EMC) in taking the steps leading to ISO 14000 series certification.

2. The Municipality of Alleyn and Cawood has recently agreed to proceed to the next step in the process leading to a Engineered Landfill Site in our municipality.

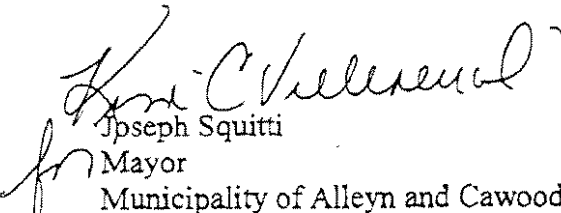
The Municipality and the promoter of the project, LDC, both agree that the community must be involved in the process from the start to the end.

The Environmental Management Committee (EMC) shall work in collaboration with LDC to ensure that the residents remain informed of relevant activities and that their concerns are heard and dealt with appropriately. The EMC shall work with LDC to maintain the public acceptability of the project by ensuring the greatest respect for the people, their health and the environment.

Should or when the site begins operations, the EMC's membership in activities relating to the Engineered Landfill Site may be altered as imposed by the provincial government. Proposed provincial regulations require media, environmentalist group and regional representation in the watchdog committees for such sites.

In times of increasing responsibilities and financial strain, a small municipality like ours, ISO certified, with the tools and infrastructure to comply with new provincial laws, with mount O'Brien, with.....

In Partnership


Joseph Squitti
Mayor
Municipality of Alleyn and Cawood

Une désillusion face aux comités de vigilance

Des participants ont exprimé leur désenchantement au regard des comités de vigilance existant pour d'autres lieux d'enfouissement sanitaire. Selon eux, ces comités de vigilance sont inefficaces et leur fonctionnement comporte des lacunes importantes. Certains ont même décidé de surseoir à leurs mandats malgré les désagréments que leur cause le lieu d'enfouissement exploité dans leur région (M. François Valiquette, DT9, p. 55).

Les représentants du comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière siégeant au comité de vigilance du LES de Lachenaie, lequel est inactif depuis le 23 novembre 2004, croient qu'il faille éviter de nommer à ce comité des personnes qui sont en conflit d'intérêts, ou en apparence de conflit d'intérêts. Ils sont d'avis que leur travail souffre d'information incomplète et peu transparente, que leur mandat devrait être clair et que les règles de fonctionnement du comité devraient être imposées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. De plus, pour l'un de ces représentants :

[] le comité de vigilance, lui, doit être en mesure, éventuellement, de suivre les opérations du site et d'être en mesure de valider si les conditions et les exigences techniques sont respectées, toujours dans l'optique d'assurer la protection de l'environnement et de rendre négligeables les impacts sur le voisinage du site. (M. François Valiquette, DT9, p. 55)

Pour sa part, la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière a insisté sur l'importance de créer un vrai comité de vigilance qui ne serait pas contrôlé par le promoteur et qui agirait essentiellement avec et pour les citoyens :

[] seul un comité de vigilance autonome disposant de moyens et pouvoirs d'agir ou d'enquêter sur les nuisances des opérations envers la population incommodée ou plaignante, et de voir à l'application des correctifs jugés performants envers les impacts résiduels, pourrait gérer convenablement ce type de risque résiduel. On devra aussi créer un environnement favorable au maintien des activités d'un tel comité de vigilance à très long terme. (DM21, p. 13)

Selon le représentant de la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière, des ministères et organismes pourraient aussi collaborer à ce comité, avec l'accord des citoyens. Les comités de vigilance bénéficieraient alors d'un soutien technique essentiel à la compréhension des enjeux et à la prise de décision, qu'il soit lié à l'environnement, à la santé publique ou à l'agriculture. Il estime que ce comité devrait être beaucoup mieux défini que ne le prévoit le projet de règlement. Il doit être sérieux, bien structuré, indépendant du promoteur et des organisations, composé essentiellement de citoyens du voisinage. Il devrait également être en mesure d'établir

un lien crédible entre la population, les organisations diverses et le promoteur parce que c'est le fondement d'une bonne gestion des lieux d'enfouissement sanitaire. D'ailleurs, il est d'avis qu'un tel comité devrait déjà exister à Saint-Thomas pour favoriser l'insertion sociale des activités d'enfouissement actuelles (D' Marcel Bélanger, DT7, p. 53 ; DT9, p. 78). Il ajoute :

Le comité de vigilance, quant à nous, est la clé de voûte du contrôle des risques psychosociaux qui sont, finalement, dans un projet comme celui-là les risques les plus importants.
(*id.*, DT7, p. 53)

COSE Lanaudière est un organisme à but non lucratif qui travaille à la protection de l'environnement et favorise la concertation entre les entreprises de la région de Lanaudière et les citoyens qui vivent à proximité de ces dernières. Cet organisme a créé, en juin 1999, un comité de concertation visant à favoriser le dialogue entre Dépôt Rive-Nord et les citoyens du voisinage ainsi que les municipalités et MRC hôtes du lieu. Selon le président de l'organisme, les rencontres régulières tenues au cours de la première année d'existence du comité ont conduit à l'amélioration du climat sonore autour du LES grâce à une diminution des heures d'activités. Le comité a aussi contribué à la réalisation d'une étude sur la qualité de l'air. Toutefois, la détérioration du climat des échanges, le manque de collaboration de l'entreprise et l'impossibilité de créer un consensus menant à des décisions, même les plus simples, sont autant de facteurs qui auraient conduit à la dissolution de la table de concertation (DM13.1, p. 2 ; M. Marc Corriveau, DT9, p. 17 et 18).

La commission retient de l'expérience vécue par les quelques comités de vigilance en activité au cours des dernières années que leur mandat, leur structure et leur fonctionnement ne leur permettent pas de jouer efficacement leur rôle. Dans une perspective de développement durable, ces comités devraient pourtant être l'outil privilégié pour l'insertion harmonieuse d'un lieu d'enfouissement sanitaire dans un milieu, ce qui est loin d'être le cas à la lumière des expériences passées.

- ◆ *La commission constate les difficultés importantes auxquelles sont confrontés les comités de vigilance, soit en raison du manque d'information et de la difficulté d'instaurer un dialogue constructif entre l'exploitant d'un lieu d'enfouissement sanitaire et la population, en particulier lorsque le contexte est déjà conflictuel.*
- ◆ **Avis** — *La commission est d'avis qu'un comité de vigilance constitue un outil essentiel à l'insertion sociale d'un lieu d'enfouissement sanitaire. Toutefois, il importe que toutes les conditions soient réunies pour que ce comité fonctionne librement et efficacement.*

- ♦ **Avis** — *La commission est d'avis que la création d'un comité de vigilance crédible au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas pourrait contribuer à rétablir un climat de confiance entre Dépôt Rive-Nord et les différents acteurs du milieu.*

Une approche à privilégier pour un comité de vigilance efficace

COSE Lanaudière a préparé, en collaboration avec la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains de l'UQAM, un guide qui se veut un outil facilitant la mise en place puis la gestion des comités de concertation ou de vigilance. Lors de l'audience, le président de l'organisme a insisté sur la pertinence de l'approche pour assurer le fonctionnement d'un tel comité. Le comité de vigilance devrait ainsi être formé de personnes indépendantes de l'entreprise pour éviter les conflits d'intérêts et être soutenu financièrement par l'entreprise concernée. COSE Lanaudière pourrait avoir comme rôle d'assurer la logistique des rencontres, la diffusion de l'information, l'animation et le suivi des réunions. Il a également soutenu que certains principes de bonnes pratiques, tels que la collaboration, la souplesse et la transparence, sont essentiels à l'efficacité desdits comités. Cette approche contribuerait au succès des comités de vigilance. Le représentant de la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière a d'ailleurs entièrement entériné les propos du président de COSE Lanaudière (M. Marc Corriveau, DT9, p. 15 ; DM13, p. 5, 12 et 13 ; D' Marcel Bélanger, DT9, p. 78).

Le contexte sociopolitique entourant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas risque de miner l'efficacité des travaux d'un comité de vigilance. Par exemple, la présence des partenaires signataires d'ententes avec Dépôt Rive-Nord, dont la MRC de Joliette et la municipalité de Saint-Thomas, pourrait contribuer à perturber le bon fonctionnement d'un tel comité, notamment en créant des tensions avec les parties qui ne sont pas liées par de telles ententes de partenariat. Même dans un contexte où leur mandat se limite à faire des recommandations à Dépôt Rive-Nord, les membres du comité de vigilance pourraient même éprouver de la difficulté à établir des consensus.

En outre, les citoyens du voisinage qui habitent une propriété de Dépôt Rive-Nord ne devraient pas être membre du comité de vigilance. Par contre, certains ministères et organismes, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière, devraient y participer pour fournir aux membres toute l'expertise nécessaire à leur prise de décision. De surcroît, le compte rendu de chacune des réunions de ce comité devrait être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des

Parcs. Enfin, Dépôt Rive-Nord devrait participer à ce comité à titre d'observateur et lui fournir, de façon transparente, toute l'information nécessaire à la prise de décision.

- ◆ **Avis** — *La commission est d'avis que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devrait réévaluer la composition et le mode de fonctionnement des comités de vigilance afin de s'assurer qu'ils puissent jouer leur rôle de façon efficace.*

- ◆ **Avis** — *La commission est d'avis qu'il est impératif que le comité de vigilance joue pleinement son rôle. À cet effet, il est essentiel d'éviter les situations pouvant mener à un conflit d'intérêts, de faire preuve de transparence ainsi que de disposer de l'information pertinente et des ressources nécessaires. En outre, il importe qu'un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qu'un représentant de la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière soient associés à ce comité afin d'assurer un suivi rigoureux de ses activités et, le cas échéant, d'y apporter les modifications utiles à son bon fonctionnement.*

Appendix III

Garbage Dump Proposal
Watchdog committee reviewCurrent Situation

New provincial legislation to be in effect by 2008 requires all current dumps of 20 years or less to be closed and monitored for 20 years. This would cost approximately \$25,000 per year to monitor the existing dump when closed. A clean up may be required if the monitoring detected contamination of the surrounding area. The cost of this would probably be significant.

All municipalities would be required to transport their refuse to the first ISO approved site to be developed within 100 Kilometers. It is expected to cost \$100,000 per year to transport the refuse and pay dumping fees.

Therefore, this legislation alone will result in an increase of \$125,000 to be bourn by Alleyn Cawood taxpayers.

The municipality of Alleyn Cawood has a population of roughly 700 taxpayers (165 permanent residents and an estimated 550 cottagers) and has an annual budget of \$400,000. The \$125,000 garbage cost increase represents about a 25% increase in your tax bill.

Another Provincial environmental law will also affect your tax bill. Starting in 2008, septic systems will be emptied every two years for permanent residents and every four years for cottagers. This will cost about \$200 per emptying, to be collected in annual payments - \$100 per year or \$50 per year depending on your residency status.

Summary of Proposal by LDC Ltd:

A new company, LDC Ltd., has approached the Alleyn Cawood Municipal Council to locate a dump in our jurisdiction. This dump would be about 7 miles up the highway from the corners and will be on crown land. The dump would use state of the art technology and be licensed for 4 million tons of refuse. There are no costs to the municipality - all costs to get the necessary approvals as well as setting up the dump would be bourn by LDC. LDC would also move the content of the current dump to the new dump, therefore negating the 20 monitoring requirement.

At an estimated 200,000 tons per year, it will take about 20 years to fill. Alleyn Cawood would not have to pay any dump fees during this period and would collect a \$2 per ton royalty, or about \$400,000 per year. When the dump is closed, LDC would be responsible for monitoring for another 30 years. LDC will post a bond for the full 50 years (20 year use-and 30 year monitoring) to cover any clean up problems that might arise.

The new provincial legislation also adds \$10 per ton to dump fees that will split among various jurisdictions. Alleyn Cawood would get up to \$2.50 per ton to be used for other environmental initiatives such as recycling and, it is assumed, septic tank emptying. This will result in additional revenue of \$600,000 per year.

How does this impact taxpayers?

Positive

- Jobs will be generated, with priority given to municipal residents
- Free training to fire volunteers
- With tripling of revenue, relief from future demands and pressures and the ability to do other things to benefit the community
- Increase in tax base – re LDC – reduces tax on residence
- President of LDC resides in municipality and has a vested interest to “do it right”
- We may be able to negotiate with LDC to turn over the dump when it still has 500,000 tons left, to be used for municipal use only. This would save the municipality \$100,000 a year for several years after the dump is closed to outside parties

Negative

- About 90 garbage trucks will pass through the village on a daily basis.
- There is always the potential for an environmental clean up in the future
- There may be an impact on property values, with a septic sewage treatment plant 7 miles to the east and a 4 million ton dump 7 miles to the west.

Danford Lake, Qc
January 29, 2006

Members of the watchdog committee and
Denis Rouleau, president LDC

The following is to inform you of my decision to step down as treasurer of the watchdog committee as of today.

Many questions still need to be answered in this ongoing process and I, personally, think that our Council has been avoiding answers to legitimate concerns from local citizens. Some of these I list below:

1. Why is it that the only reference that I can find on the subject is a note issued by the Municipality on a bulletin dated January 2005, where opening hours for the dump as well as other information pertaining to municipal by-laws are listed when apparently talks have been going on since October 2004?
2. An appearance of conflict of interest is taking shape when the current members of The committee are all proponents of the landfill site;
3. The poor handling on the part of our elected officials of public relations which lead to a vocal and progressive opposition on the question as well as the implication of some municipal employees in promoting the landfill site;
4. The scope of the project also is one of my major concerns;
5. The fact that the value of our property will be affected.

I took an interest in the project because it was a new proposal and one that might be good for our community. I am no longer of that opinion.

I welcomed the opportunity to get involved in finding a way for Alleyn-Cawood to bring in new money in order to meet the new requirements imposed by the provincial government, I am sorry that this particular project does not meet with my views on how that should be done.

I would support a landfill site of smaller proportions that would find the Pontiac taking responsibility for its waste but cannot support one that wants to bring in 250 000 tonnes from 3 MRCs as well as the city of Gatineau.

My commitment to the best interest of my fellow citizens is still strong and in that sense I will be following closely the decisions made regarding this whole issue. But, I choose to do that from the standpoint of a concerned citizen able to speak my mind when I don't agree.

Respectfully yours.

Denise Larocque-Renaud

Le 4 mai 2007

COURRIER RECOMMANDÉ

Monsieur Denis Rouleau
Président
LDC Gestion et services environnementaux

Objet : Renseignement EMC – Danford Lake

Bonjour Monsieur Rouleau,

La présente est une troisième tentative pour obtenir des informations concernant le Comité environnemental, les deux premières lettres, adressées au président du Comité, monsieur Pierre-Louis Lafleur n'ayant pas obtenu de réponse.

Je tente d'obtenir les renseignements suivants, qui devraient être d'ordre public si j'en juge par l'invitation lancée par le Maire Squitti aux résidents permanents et saisonniers dans un avis paru à la Salle municipale de Alleyn-Cawood pour siéger sur ce Comité.

1. Qui siège sur ce Comité et à quel titre?;
2. Quand les rencontres du Comité ont-elles lieu et à quel endroit?;
3. Copies du procès-verbal de chacune des réunions du Comité ayant eu lieu à ce jour;
4. A qui les gens du Comité doivent-ils faire rapport, au Conseil de Alleyn-Cawood ou à vous, le promoteur?

Espérant avoir de vos nouvelles sous peu, veuillez agréer, monsieur Rouleau, mes salutations distinguées.



Denise Larocque-Renaud

Danford Lake, Qc J0X 1P0

c.c. Maire Joseph Squitti et conseillers – Alleyn & Cawood
Ministre de l'Environnement
CCMD – CADM

March 27, 2007

Mr. Pierre-Louis Lafleur

Danford Lake, Quebec.
J0X 1P0

COURRIER RECOMMANDÉ

Re : Environmental management committee

Bonjour Monsieur Lafleur,


The Environmental management committee has been referred to a number of times in the impact studies on the Danford Lake LET released by Le Ministère de l'Environnement et du développement durable on February 6th, 2007.

As I did not get a reply to my letter of May 15, 2006 and in order to better understand the role of the EMC and its mandate in the community of Danford Lake, I would like to request a second time a copy of the following :

- The mission statement of the EMC
- The names of the board members and their positions on the EMC
- Copies of the minutes of all the meetings to date

I look forward to receiving this information in the near future,

Yours truly,



Denise Larocque-Renaud

Danford Lake, Qc
J0X 1P0

cc: Maire Joseph Squitri et les conseillers – Municipalité de Alleyn & Cawood
LDC
Monsieur Claude Béchard, Ministre de l'Environnement
Madame Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires municipales
Monsieur Michael McCranck, préfet MRC Pontiac
CADM
Madame Charlotte L'Ecuyer, députée du Pontiac –
Madame Danille Hawey, BAPE

May 15, 2006

Mr. Pierre-Louis Lafleur

Danford Lake, Quebec.
J0X 1P0

Bonjour Pierre-Louis,

I would like some information regarding the **Environmental management committee** that your chair now that the watchdog committee no longer exists. The EMC was created by Mayor Squitti by invitation through an undated public notice in the Municipal Hall and was addressed to "*all residents, permanent and seasonal*".

In my letter of resignation from the former watchdog committee, of which you have copy, I clearly indicated that it was my intention to follow the procedures regarding the proposed regional landfill site and in order to do so, I would like the opportunity to attend your upcoming EMC meetings.

However, I need indication from you as chairman, of who you think is allowed to participate in those meetings and copies of the minutes of the past meetings that are or should be public information.

Also, I would like you to clarify who the committee reports to : is it the Council of Alleyn and Cawood, or LDC, the promoter?

As a committee struck by the Mayor to serve the community, this would provide an opportunity to understand your mandate and what role the EMC will have should the landfill be approved.

Hoping to hear from you soon on this issue to help clear up some misunderstanding following the last Council meeting and questions put to members of the EMC which I feel were left unanswered

Yours truly,



Denise Larocque-Renaud

Danford Lake, Qc
J0X 1P0

cc: Mayor Joseph Squitti and Council – Alleyn & Cawood
LDC
Ministry of the Environment
Ministry of Municipal Affairs
MRC Pontiac
CADM
Charlotte L'Ecuyer, Pontiac MNA



Gatineau, le 25 avril 2007

Madame Denise Larocque-Renaud

Danford Lake QC J0X 1P0

Objet : Mega dépotoir de Danford Lake

Bonjour Madame Larocque-Renaud,

Le Club Pierre-Radisson s'inquiète, comme vous, des dangers de pollution de la nappe souterraine et des rivières suite à la création d'un mega-dépotoir près de la rivière Picanoc.

Notre Club, composé de plus de 100 membres, pagaie régulièrement sur la Picanoc et la Gatineau. L'attrait principal de ces cours d'eau est leur nature sauvage, ce qui risque de disparaître rapidement si un tel projet voit le jour.

Nous organisons plusieurs sorties sur la Picanoc et la Gatineau à chaque année. C'est pourquoi que c'est important que tous se battent, à leur façon, pour protéger ces incroyables attraits touristiques. Vous nous verrez sur la Picanoc ce printemps pour aider à sensibiliser le plus de gens possible à la nature fragile qui sera détruite avec ce dépotoir.

Le Club Pierre-Radisson est persuadé que c'est avec l'éco-tourisme que nous pouvons faire avancer le développement économique de notre région... et non en y apportant des déchets de partout pour les enfouir dans nos belles forêts.

Bonne bataille et bon courage.

Vos amis pagayeurs du Club Pierre-Radisson.

Gérald R. Lacelle
President
Club Pierre-Radisson
www.canot-outaouais.ca



Fédération québécoise du canot et du kayak

Montréal, le 7 février 2007

Madame Denise Larocque-Renaud

Danford Lake QC J0X 1P0

Objet : Méga dépotoir de Danford

Madame,

Depuis plus de 35 ans, la FQCK travaille dans la mesure de ses moyens, à préserver et à mettre en valeur le patrimoine canotable du Québec, patrimoine composé en autres des rivières québécoises. En dépit de nos efforts, nous avons vu disparaître bon nombre de ces rivières et observer la détérioration de la qualité de l'eau et des rives de nos rivières.

Malgré toutes les promesses, garanties, etc. que l'on nous a présentés ou que l'on nous présentera, les dommages environnementaux ont toujours été au rendez-vous.

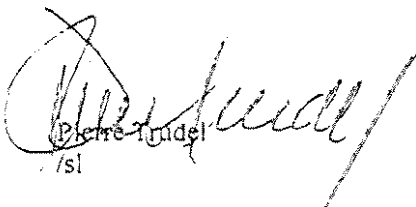
Le présent projet aura à court ou à moyen terme un impact certain sur la rivière Picanoc, très belle petite rivière canotable dont les rives sont relativement bien conservées⁽¹⁾, située à proximité d'un bassin de population important.

Cette rivière est un atout récréotouristique important pour la région et il est inévitable que la création de ce projet créera un effet très négatif sur la fréquentation de ce cours d'eau.

D'autre part, la FQCK craint fortement la migration de ce sentiment à la région élargit et évidemment, les impacts que cela pourrait causer sur la notoriété de la région de l'Outaouais en tant que destination de séjours canot, kayak d'eau vive et kayak de mer. Il faut savoir qu'au Québec, la région de l'Outaouais est une destination importante pour les amateurs de pagaie et plus particulièrement la vallée de la Gatineau où se tient depuis une dizaine d'années un des plus importants festivals d'eau vive en Amérique, soit le *Festival d'eau vive de la Haute-Gatineau* organisé par la FQCK et Action Plein Air.

Dans ce contexte, nous sommes heureux d'appuyer et de soutenir votre démarche pour qu'une utilisation de ce site autre que le méga dépotoir proposé, soit retenue.

Le directeur général.


Pierre Guédon
/sl

⁽¹⁾ Guide des parcours canotables, p. 183, Broquet, 1^{er} trimestre 2005.

4545 av. Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, succ. M
Montréal QC H1V 3R2

Téléphone : (514) 252-3001 – Télécopieur : (514) 252-3091

Site Internet : www.canot-kayak.qc.ca – Courriel : info@canot-kayak.qc.ca